

TRANSPORTS, TOURISME

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

(Adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003 - CR du 18 février 2004 - n°36/D130)

Transports

1. Le Conseil encourage les projets de valorisation des sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, qui permettront d'enrichir l'information aux niveaux national et local et d'**alléger la charge statistique** pesant sur les entreprises. Il encourage également toute réorganisation de la collecte d'information, en particulier en matière de suivi des prix des services de transport de marchandises, qui contribuerait à alléger la charge statistique.
2. Le Conseil souhaite que les efforts entrepris au cours du moyen terme 1999-2003 pour suivre les **prix des services de transports de marchandises** soient poursuivis de façon à ce que, à l'horizon 2008, la couverture de l'ensemble des modes de transports soit assurée, dans le cadre de l'extension du règlement « conjoncturel » de 1998.
3. Le Conseil souhaite voir se poursuivre l'effort réalisé pour **améliorer la diffusion**, en particulier sur l'internet, y compris de données européennes. En matière de transports par rail, le Conseil espère vivement que l'entrée en application, le 1^{er} janvier 2004, du règlement n°91/2003 se traduise par la généralisation d'informations régionalisées et non par la disparition d'informations antérieurement disponibles.
4. Le Conseil souhaite que la réimmatriculation de l'ensemble des véhicules soit l'occasion d'améliorer la **qualité du fichier central des automobiles** (FCA). Il souhaite en particulier que les destructions de véhicules ou les ventes de véhicules à l'étranger puissent être convenablement prises en compte dans l'actualisation du fichier.

Transports - Tourisme

5. Le Conseil a pris connaissance du rapport du **groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes** et en approuve les recommandations. Il souhaite en particulier que chaque direction, organisme ou secteur concerné mette sur pied, le plus rapidement possible, un programme d'expérimentation et un système d'évaluation des techniques de substitution évoquées dans le rapport ou qui pourraient être développées. Il souhaite être périodiquement informé des expérimentations et de leur évaluation et être destinataire en même temps de rapports de synthèse sur ces opérations.
6. Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'**enquête « transports-communications »**.

Tourisme

7. Le Conseil approuve et soutient le lancement par la direction du tourisme et la Banque de France de l'**enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger** (EVE). Cette enquête doit permettre de connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant sans avoir recours aux forces de l'ordre, les informations recueillies devant contribuer à l'établissement du poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Le Conseil souhaite que les services puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en place et au suivi de cette opération nouvelle, lourde et stratégique.
8. Le Conseil note avec satisfaction l'extension à de nouvelles catégories d'hébergement de l'**enquête de fréquentation hôtelière**. Il souhaite qu'à échéance du moyen terme, une meilleure connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques soit assurée, y compris des résidences secondaires, grâce en particulier aux sources fiscales.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil espère que l'évaluation de l'extension du **panel « suivi de la demande touristique »** (SDT) aux déplacements sans nuitée, nécessaire à la connaissance de l'évolution réelle des déplacements des Français, se traduira par une décision de poursuite.
2. Le Conseil réaffirme son soutien à la réalisation, en 2004, de l'opération déjà menée en 1990 et 1995-1996, consistant à **compléter les comptages permanents automatiques de la circulation par un relevé manuel** spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation.
3. Le Conseil approuve la réorganisation, en 2004, du suivi des prix du transport routier de marchandises, avec la mise en place de **l'enquête trimestrielle sur le suivi des prix des services de transport routier** selon la méthode des prestations représentatives, qui devrait alléger la charge statistique pesant sur les entreprises.